

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 16 juin 2025

Le 16 juin 2025 à 18h, le Conseil municipal dûment
convoqué s'est réuni en Mairie,
sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n°2025-59 : Demande de subvention à l'agence de l'eau Adour Garonne – Projet de végétalisation et de désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire Pasteur et mise en place de sanitaires

Rapporteur : Didier IGLESIAS

Date de convocation du Conseil municipal : 10 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents :

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Andrée COLLIN
Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT - Régis DESCLAUX DE LESCAR
Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Josette DURLIN
Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean Claude GALAN à Josette DURLIN - Pascal CAVALIERE à Andrée COLLIN
Fatima SABI à Vincent BUNEL - Hervé DROILLARD à Ahmed ASFOR
Nicole BONNAL à Kamel MEHERZI - Céline PROUHET à Nathalie LACUEY
Olivier SAILHAN à Justine ADENIS - Sandrine TIGNOL à Jean-Jacques PUYOBRAU
Florent NAPOL à Alexandre BOURIGAULT

Absents excusés

Catherine ARNOLD – Jonathan SINSOU - Séverine CASTAGNET

Absents

Nicolas CALT - Alexandre LEDOUX

Nombre de présents : 19 – Nombre de procurations : 9 – Nombre de votants : 28

Martine CHEVAUCHERIE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de la volonté de lutter contre les îlots de chaleur et de promouvoir l'accessibilité pour tous, un diagnostic a été réalisé en 2024 sur l'ensemble des cours des écoles de la commune. Ce diagnostic est un outil d'aide à la décision afin de prioriser et de dimensionner les interventions jugées nécessaires pour chaque cour d'école.

Monsieur le Maire expose le fait que la cour de l'école élémentaire Pasteur a été choisie pour être le projet pilote de cette démarche. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 268 271 €HT, soit 321 925,20 €TTC, sur la base d'un estimatif au stade avant-projet comprenant :

- 5 925,60 €TTC d'étude de perméabilité des sols ;
- 255 999,60 €TTC de travaux de végétalisation et désimperméabilisation ;
- 60 000 €TTC d'études et de travaux de mise en place de sanitaires accessibles depuis la cour et utilisables pendant les récréations et la pause méridienne.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter les financements auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de projet de désimperméabilisation et gestion intégrée des eaux de pluie. Et selon le plan de financement présenté ci-après :

DEPENSES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Objet	Montant HT	Nature	Montant	%
Etude de perméabilité	4 938,00 €	Agence de l'eau	40 795,00 €	15%
Travaux de végétalisation et désimperméabilisation de la cour Elémentaire Pasteur	213 333,00 €			
Etudes et travaux d'installation de sanitaires	50 000,00 €	Autofinancement communal	227 476,00 €	85%
TOTAL HT	268 271,00 €	TOTAL HT	268 271,00 €	100%
TVA à 20%	53 654,20 €	Préfinancement TVA	53 654,20 €	
TOTAL TTC	321 925,20 €	TOTAL TTC	321 925,20 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juin 2025
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : février 2026 (plantations)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis des commissions réunies « Urbanisme et Patrimoine » ; « Transition Ecologique, Mobilité et Egalité Femmes-Hommes » ; « Environnement et Cadre de vie » en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus proposé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'agence de l'eau d'une subvention d'un montant maximum de 40 795 € pour financer cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette demande de concours financier.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



M. Chevaucherie

Martine **CHEVAUCHERIE**
Secrétaire de séance

Jean-Jacques Puyobrau

Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication